

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autowave Optima MM P22F Red (Orange) Pearl Fine

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Autowave Optima MM P22F Red (Orange) Pearl Fine
SDS code : 055625

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Usage industriel
Utilisations non recommandées
Toutes les autres utilisations

Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010

Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

- Prévention

: Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.
- Stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Élimination

: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
- Dangers non classés ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	≤10	1309-37-1
propane-2-ol	≤5	67-63-0
Mica	≤5	12001-26-2

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.
- Inhalation

: Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau

: Aucune donnée spécifique.
- Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Date d'édition/Date de révision	: 3/12/2025	Version	: 2
Date de publication précédente	: 12/30/2024		3/13

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ensure spraying away from persons. Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Fer, trioxyde de, fumées et poussières propane-2-ol	Aucune. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). Remarques: Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption STEL: 400 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes. STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 980 mg/m³ 10 heures. TWA: 400 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 980 mg/m³ 8 heures. TWA: 400 ppm 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes. STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 980 mg/m³ 8 heures. TWA: 400 ppm 8 heures.
Mica	Aucune.

- Contrôles d'ingénierie appropriés
- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène
- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale
- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau
- Protection des mains
- : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Wear a respirator conforming to EN140 with type A/P2 filter or better. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique

: Liquide.
- Couleur

: Rouge.
- Odeur

: Typical.
- Seuil olfactif

: Non disponible.
- pH

: 8 [Conc. (% poids / poids): 100%] [DIN EN 1262]
- Point de fusion et point de congélation

: Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition

: 100°C (212°F)
- Point d'éclair

: Vase clos: 51°C (123.8°F) [Pensky-Martens] [Le produit n'entretient pas une combustion.]
- Inflammabilité

: Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion

: Non applicable.
- Tension de vapeur

:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
propane-2-ol	33	4.4				

- Densité de vapeur relative

: Non disponible.
- Densité relative

: 1.082 [ISO 8130-2/-3]
- Solubilité

: Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau

: Non applicable.
- Température d'auto-inflammation

:

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
propane-2-ol	456	852.8	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Cinématique: 462 mm²/s (462 cSt) [DIN EN ISO 3219]

Matières volatiles en poids : 75.45% (p/p)

Matières volatiles en volume : 82.27 % (v/v)

Matières solides en poids : 24.55 % (w/w)

Matières solides en volume : 17.73 % (v/v)

Composés Organiques Volatils Réglementaires : 2.0 lbs/gal 243 g/l minus water and exempt solvents

Composés organiques volatils réels : 0.5 lbs/gal 62 g/l

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm : 0

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propane-2-ol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	16000 ppm	8 heures
	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Cochon d'Inde	2560 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	4477 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Lapin	667 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2735 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	1509 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Lapin	1184 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1088 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	6410 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propane-2-ol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100 mg	
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Fer, trioxyde de, fumées et poussières propane-2-ol	-	3	-
	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propane-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles : Non disponible.
- Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles : Non disponible.
- Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Non disponible.
- Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
 - Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 - Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 - Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition

Section 12. Données écologiques

propane-2-ol	Aiguë CE50 10100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 9550 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 6550000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 9640000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 10400000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures

Persistence et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
propane-2-ol	0.05	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 5(a)2 final significant new use rules: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304
Composition/information sur les ingrédients
Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312
Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Composition/information sur les ingrédients

Section 15. Informations sur la réglementation

Nom	%	Classification
propane-2-ol	≤5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Réglementations d'État

- Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ROUGE DUST; ISOPROPYL ALCOHOL; MICA DUST
- New York : Aucun des composants n'est répertorié.
- New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: IRON OXIDE; ISOPROPYL ALCOHOL; MICA
- Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: IRON OXIDE; 2-PROPANOL; MICA-GROUP MINERALS

Californie prop. 65

Liste d'inventaire

- Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Chine : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Union économique eurasiatique : Inventaire de la Fédération russe: Indéterminé.
- Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
- Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Thaïlande : Indéterminé.
- Turquie : Indéterminé.
- États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.
- Viêt-Nam : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/	0
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 3/12/2025	Version	: 2
Date de publication précédente	: 12/30/2024		12/13

Section 16. Autres informations

Date d'impression	: 3/13/2025
Date d'édition/ Date de révision	: 3/12/2025
Date de publication précédente	: 12/30/2024
Version	: 2
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_413